



Inter-Centres de  
Service Social Wallons

# Brochure des CSSW 2012



Avec le soutien financier de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale  
et de l'Égalité des Chances de la Région wallonne



# LES CENTRES DE SERVICE SOCIAL AUTONOMES WALLONS

**LES MISSIONS DES  
CENTRES DE SERVICES  
SOCIAL**

3

**LES CENTRES DE  
SERVICE SOCIAL  
AUTONOMES WALLONS**

4

**L'INTER-CENTRES DE  
SERVICE SOCIAL  
WALLON**

5

**LA FEDERATION DES  
SERVICES SOCIAUX**

6

## PRESENTATION DES CENTRES

**AIDES AUX PERSONNES  
DEPLACEES  
A.P.D.**

Rue du Marché, 33  
4500 Huy  
085/21.34.81

9

**CENTRE LIEGEOIS DE  
SERVICE SOCIAL  
C.L.S.S.**

Rue des Bruyères, 127  
4000 Liège  
04/229.79.43

16

**CENTRE DE SERVICE  
SOCIAL DE NAMUR  
C.S.S.N.**

Rue Ruplémont, 20  
5000 Namur  
081/22.73.30

28



## LES MISSIONS DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL

Les Centres de Service Social régis par le décret-programme du 19 décembre 1996 de la Région wallonne suivant l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 14 septembre 1987 fixant les règles d'agrément et d'octroi des subventions aux Centres de Service Social ont pour mission :

*d'assurer, dans le cadre de la communauté locale, le premier accueil de personnes et de familles qui se trouvent dans une situation critique;*

*d'arriver, avec les intéressés, à une formulation plus claire de leurs difficultés sociales;*

*de mettre les institutions et les prestations sociales à la portée des intéressés en informant et au besoin en orientant ceux-ci vers des institutions plus spécialisées ou vers des personnes compétentes pour résoudre des situations critiques spécifiques, en intervenant auprès de ces institutions et personnes et en collaborant avec elles;*

*de donner aux personnes et aux familles la guidance nécessaire afin de mieux les intégrer dans leur milieu et de les faire participer d'une manière plus active à la vie de celui-ci;*

*de signaler aux autorités compétentes les problèmes et les lacunes qui se font jour dans la collectivité.*

Le décret-programme de 1996 stipule également que les Centres de Service Social doivent être constitués sous la forme d'une asbl ou d'un Centre créé par une union nationale ou une mutualité.

A ce jour, on dénombre 33 Centres agréés et subventionnés par la Région wallonne dont trois Centres autonomes affiliés à la Fédération des Services Sociaux (FdSS).

## LES CENTRES DE SERVICE SOCIAL AUTONOMES WALLONS

**LES CENTRES DE SERVICE SOCIAL AUTONOMES WALLONS** sont nés d'un engagement citoyen et proposent un dernier filet de sécurité aux plus exclus d'entre nous. Leur mission consiste à apporter une aide généraliste et un accompagnement à toute personne qui en fait la demande.

Ils offrent un accompagnement gratuit, adapté à chacun, basé sur la démarche volontaire de l'utilisateur, et dégagé des contraintes du contexte d'ouverture du droit à une aide financière ou à un revenu. L'aide y est apportée par des professionnels qualifiés, dans le respect des convictions de chacun.

Les centres sont accessibles à toute personne, quelle que soit sa nationalité, son appartenance idéologique, philosophique ou religieuse.

Ils se caractérisent dans tous les cas par une aide généraliste et peuvent développer des services spécifiques, soit de proximité, soit à destination d'une population déterminée.

Le bénéficiaire y est toujours considéré dans sa globalité, dans son contexte et son système de vie, et les intervenants sociaux veillent à sa participation dans la recherche de solutions.

## L'INTER-CENTRES DE SERVICE SOCIAL WALLON (ICSSW)

L'« **INTER-CENTRES DE SERVICE SOCIAL WALLON** » (**ICSSW**) est un groupe de réflexion, de coordination, de collaboration inhérentes à la pratique du travail. Il est né à l'initiative des Centres eux-mêmes. Concrètement, l'ICSSW a tenu sa première réunion le 23 octobre 2000.

L'ICSSW a pour objectif d'être un lieu d'information, de réflexion où peuvent être répertoriées les carences législatives et les difficultés des bénéficiaires et de faire du « **Rapport d'activités bisannuel** » un instrument de réflexion collective de secteur.

- o Le « **Rapport de collaboration Inter-Centres 2002** » avait pour objet de susciter une réflexion autour de la visibilité et de la lisibilité du travail des centres.
- o Le « **Rapport bisannuel 2003-2004** » abordait un sujet qui pose question : l'aide matérielle. En effet, un constat s'imposait : la problématique sociale la plus rencontrée dans les Centres était celle de l'« aide matérielle et financière ». Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont été associés à la réflexion.
- o En lieu et place du « **Rapport bisannuel 2005-2006** », un premier état des lieux sur l'aide alimentaire était réalisé dans le cadre du cahier Labiso – n°73-74 : « Aide alimentaire : dépasser le local ou l'histoire cachée d'un colis alimentaire » ([voir www.labiso.be](http://www.labiso.be)). Ce cahier a permis aux Centres un travail d'introspection sur leurs pratiques et a mis en avant une série de constats et d'interpellations à destination des pouvoirs publics et de la société dans son ensemble.
- o Le « **Rapport bisannuel 2007-2008** » mettait en évidence le travail de collaboration concrète réalisé par l'ICSSW pour améliorer sa capacité de récolte de données et pour l'interpréter. Des positions sectorielles y étaient également dégagées au départ de la réflexion sur les pratiques de terrain et les problématiques rencontrées.
- o En lieu et place du « **Rapport bisannuel 2009-2010** », le recueil de données des services sociaux wallons a été réalisé. Il met en évidence des évolutions dans les problématiques et les profils des bénéficiaires. C'est en effet la première fois que l'ICSSW a des données statistiques comparables sur deux années ([voir www.fdss.be](http://www.fdss.be)).
- o En lieu et place du « **Rapport bisannuel 2011-2012** », un cahier Labiso a été consacré aux différentes formes que prend l'accueil dans les centres ([voir www.fdss.be](http://www.fdss.be)).



# LA FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX (FdSS)

1970

La Fédération Nationale des Services Sociaux a été créée en juin 1970. Cette Fédération avait pour objet initial de grouper les services sociaux reconnus et agréés, de coordonner leurs activités et de contribuer à leur développement, de défendre leurs intérêts et de les représenter, de contribuer au travail de recherches en matière de service social et à la formation permanente du personnel, de participer à l'élaboration de la politique sociale.

1973

La Fédération adopte le principe d'admettre parmi ses membres des services sociaux non encore reconnus à la condition qu'ils appliquent les critères leur permettant d'être éventuellement reconnus ultérieurement. C'est ainsi que l'actuelle Fédération compte parmi ses membres la quasi-totalité des services sociaux associatifs agréés en Wallonie et à Bruxelles et de nombreuses associations autonomes pratiquant l'aide et l'action sociale selon les critères préalablement définis par le législateur.

1976

Création d'une Centrale bruxelloise et d'une Centrale wallonne de la Fédération Nationale des Services Sociaux. Chaque section régionale se dote, depuis lors, d'un président régional qui occupe de facto le poste de vice-président de la Fédération.

1980

La Fédération Nationale des Services Sociaux devient la Fédération des Centres de Service Social. L'évolution de l'Etat et les diverses réformes de structure qui ont touché l'aide aux personnes ont amené la Fédération à se doter d'outils en adéquation avec les nouvelles institutions.

1997

Ainsi a été créée en 1997 une Fédération bicommunautaire. Celle-ci est intimement liée à la FCSS qui reste l'institution garante de la cohérence et de la qualité de services que les associations et les travailleurs sociaux sont chargés de développer sur le terrain. La FCSSB-FBCMW est, cependant, une asbl distincte de la FCSS et elle édite son propre rapport d'activités.

1998

Les Centres francophones de la Région de Bruxelles-Capitale sont devenus Centres d'Action Sociale Globale (CASG) en application du décret de la Commission Communautaire Française du 17 octobre 1997. Cette nouvelle législation organise les Centres monocommunautaires sur des bases plus larges, et leur confie des missions nouvelles pour lesquelles la Fédération est appelée à jouer un rôle important, notamment pour ce qui est des aspects logistique et formations.

2006

Depuis le 1er janvier 2006, la FCSS est agréée par la Commission Communautaire Française en tant qu'organisme représentatif de l'action sociale et de la famille.

2009

En janvier 2009, la FCSS accueille 4 nouveaux membres, les quatre Services Sociaux d'Aide aux Justiciables (SASJ) agréés par la Commission Communautaire Française. Le nouveau décret du 5 mars 2009 reprend les missions, les conditions d'agrément et les diverses dispositions organisant les services des 12 secteurs ambulatoires bruxellois actifs dans le domaine de l'action sociale, de la famille et de la santé, parmi lesquels les CASG et les SASJ.

2010

En décembre 2010, la FCSS accueille deux nouveaux membres : les Espaces-Rencontres, qui font partie des 12 secteurs ambulatoires agréés par la Cocof.

2011

En septembre 2011, la FCSSB accueille également deux nouveaux membres : l'Office de Réadaptation sociale et le Service de Réinsertion sociale, deux Services d'aide sociale aux justiciables Cocom, portant ainsi à 13 le nombre de CAP membres de la FCSSB.

2012

Depuis le 1er janvier 2012, la FCSS (Fédération des Centres de Service Social) change de nom et devient la FdSS (Fédération des Services Sociaux) afin de refléter plus précisément les actions menées sur le terrain auprès de nos secteurs. La FCSSB (Fédération des Centres de Service Social Bicommunautaires) devient quant à elle la FdSSB (Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires).

## Présentation des Centres





## AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES (APD)

### SIÈGE SOCIAL

Rue du Marché, 33 – 4500 Huy  
Tél. : 085/21.34.81 - Fax : 085/23.01.47  
Email : [aidepersdepl.huy@skynet.be](mailto:aidepersdepl.huy@skynet.be)  
Site Web : [www.aideauxpersonnesdeplacees.be](http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be)

### COORDINATION DU SERVICE SOCIAL

Rue Jean d'Outremeuse, 93 – 4020 Liège  
Tél. : 04/342.14.44 - Fax : 04/340.00.90  
Email : [contact@aideauxpersonnesdeplacees.be](mailto:contact@aideauxpersonnesdeplacees.be)  
Site Web : [www.aideauxpersonnesdeplacees.be](http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be)

### LE PERSONNEL

3 ETP RW  
agréés et subventionnés par la Région wallonne

7,8 ETP  
nombre d'AS subsidiables + autre personnel non subsidiable  
et une soixantaine de volontaires se répartissent dans les antennes

## **L'AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES a été fondée en 1949 par le Père Dominique Pire, Prix Nobel de la Paix.**

En 1949, Dominique Pire découvre la misère des réfugiés de l'Est de l'Europe : les D.P. (Displaced Persons). Il fonde l'Aide aux Personnes Déplacées et développe trois secteurs d'activité : 18.000 parrainages, quatre homes pour des réfugiés âgés et sept Villages Européens destinés à des familles avec enfants.

Sans se soucier des barrières sociales, philosophiques, religieuses ou politiques, Dominique Pire rassemble autour de lui les bonnes volontés de tous bords dans un vaste mouvement de solidarité qu'il baptise l' "Europe du Coeur".

En 1958, il reçoit le Prix Nobel de la Paix pour l'esprit qui anime son action en faveur des réfugiés. Il déclare : *"C'est au nom de l'homme, de tous les hommes de bonne volonté qu je vous dis merci! Je veux être la voix des hommes sans voix"*. Le Prix Nobel, que le Père Pire a toujours considéré comme une nouvelle responsabilité plutôt que comme une récompense, sera souvent "utilisé" pour défendre le droit des personnes : prisonniers et réfugiés politiques emprisonnés, torturés, exilés, démunis de leurs droits, ... Dans la foulée du Prix Nobel, Dominique Pire fonde d'autres associations.

En 1968, un peu partout en Europe, c'est l'année de la contestation estudiantine. C'est aussi la répression du Printemps de Prague. Dominique Pire décide de venir en aide à des étudiants tchèques, opposants au régime, en les accueillant en Belgique.

Il disparaît en janvier 1969.

Dans les années 70, l'association développe son action à partir des besoins exprimés par les réfugiés. Elle soutient des projets de développement dans différents pays et assiste en Belgique des étudiants réfugiés de fait. Elle participe à la création du Colarch (collectif d'association pour l'accueil des réfugiés chiliens) et collabore avec des groupes d'accueil pour l'intégration des réfugiés vietnamiens.

A partir des années 80 et 90, l'Europe tente d'imperméabiliser ses frontières. Le droit d'asile est attaqué de toutes parts et le rôle du monde associatif consiste surtout à le défendre tout en dénonçant les dérives auxquelles il assiste.

Sur le terrain, l'association tente d'assister au mieux les migrants dans leurs procédures d'accès au séjour et de les aider à trouver leur place dans leur nouvel environnement.

Le bureau de Huy abrite les services administratifs de l'association. Une permanence sociale s'y tient une fois par semaine.

La coordination du service social est assurée à partir de l'antenne liégeoise située Rue Jean d'Outremeuse, 93 à 4020 Liège.

## NOS ACTIONS SOCIALES

### L'aide individuelle

Souvent confrontés à des problématiques d'ordre juridique ou administratif, les travailleurs sociaux ont été amenés à se former en droit des étrangers pour aider efficacement les migrants à faire entendre leurs arguments et à faire valoir leurs droits.

Ils assistent également les usagers dans des démarches diverses et variées leur permettant de faire face aux exigences du quotidien en se familiarisant aux rouages d'une société dont le fonctionnement est parfois fort différent de ce qu'ils ont connu.

L'accompagnement se double d'un soutien psychosocial visant à aider les étrangers à se situer dans leur nouvel environnement et à faire des choix éclairés.

L'association est partenaire de l'Organisation Internationale des Migrations pour l'organisation des rapatriements volontaires.

## LES ACTIONS COLLECTIVES ORIENTÉES VERS LES USAGERS

### Actions sociales de groupe

#### *Les cours de français et leurs prolongements*

Tout en ayant pour objectif principal d'améliorer les compétences linguistiques des apprenants, les cours de français contribuent également à élargir leur horizon. Beaucoup d'informations pratiques sont transmises aux travers des leçons et divers activités mettent chacun en situation de découvrir activement son nouvel environnement, sa culture, sa mentalité, son fonctionnement (visite d'institutions, découvertes de sites représentatifs de notre patrimoine, naturel, culturel, historique, ...). Outre le fait qu'elles confèrent une meilleure connaissance de la Belgique, les sorties permettent de tisser de nouvelles relations, de stimuler la solidarité et de favoriser la pratique du français. Elles constituent un soutien dans le processus de « remodelage » identitaire à l'œuvre dans tout parcours migratoire.

Convaincu qu'il faut « parler pour comprendre » mais aussi « se parler pour se comprendre », nous proposons des tables de conversation. Tout en favorisant la pratique du français, nous tentons d'ouvrir l'esprit des apprenants à d'autres manières de voir et de faire que celles qu'ils ont amenées dans leurs bagages. Grâce à la convivialité que permet la connaissance réciproque, nous débattons de sujets réputés « difficiles » (place de la femme dans la société, de la religion dans l'organisation sociale, éducations des enfants, adoption par des couples homosexuels, ...)

## LES ACTIONS COLLECTIVES ORIENTÉES VERS LES USAGERS (SUITE)

### Services collectifs

- Cours d'alphabétisation et français langue étrangère / tables de conversation / animations socioculturelles
- *Parlons emploi en français* : Projet qui poursuit l'objectif de lever l'obstacle de la langue dans le processus d'insertion socioprofessionnelle de stagiaires d'origine étrangère et de donner l'impulsion nécessaire à l'activation professionnelle.
- Hébergement de demandeurs d'asile dans le cadre d'une convention CIRE / Fédasil
- A l'Air(e) Libre – deux magasins sociaux à Liège
- Sensibilisation / témoignages dans des groupes
- Publication d'un trimestriel intitulé « *Action Réfugiés* » conçu comme un outil de sensibilisation du grand public.
- Site internet [www.aideauxpersonnesdeplacees.be](http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be) conçu comme un outil de communication. Une visibilité y est donnée aux productions des coordinations dont nous sommes membres.

## LES ACTIONS COLLECTIVES IMPLIQUANT D'AUTRES PROFESSIONNELS

### Travail de coordination externe

Travail de coordination, réunion de professionnels originaires de services différents pour améliorer, développer des collaborations et procéder collectivement à l'analyse de cas/de situation :

- Coordination des visiteurs en centre fermés
- Suivi social dans le cadre de la Convention Accueil

### Travail de réseau

Participation active à des organismes, associations, plates-formes tels que Fédération des Centres de Service Social, Inter-Centres de Service Social wallons, Fédération des Associations Sociales et de Santé (FASS), Comité de Vigilance en travail social, Comité Belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR), Initiatives pour le Droit des Etrangers (IDE), Plate-forme Mineurs en exil, Forum Asile Migration, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE), Centre Régional d'Intégration de Liège (CRIPEL), Centre Régional d'Intégration de la Louvière (CeRAIC)

## AU SIEGE SOCIAL

**Rue du Marché, 33 – 4500 Huy**  
**tél : 085/21.34.81**  
**courriel : [aidepersdepl.huy@skynet.be](mailto:aidepersdepl.huy@skynet.be)**

**heures d'ouverture :** *du lundi au vendredi de 8h30 à 17h*

**permanences sociales :** *le vendredi de 9h à 12h30*

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

**Facilités d'accès :** *Gare : de Huy*  
*Bus : Cit'Huy*

**publics accueillis :** *demandeurs d'asile, réfugiés reconnus, personnes régularisées, sans-papiers constituent l'essentiel des usagers*

## A L'ANTENNE LIEGEOISE DE L'AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES

**Rue Jean d'Outremeuse, 93 – 4020 Liège**  
**tél : 04/342.14.44**  
**courriel : [contact@aideauxpersonnesdeplacees.be](mailto:contact@aideauxpersonnesdeplacees.be)**

**heures d'ouverture :** *du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30*

**permanences sociales :** *lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h*

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

**L'Antenne est située en plein cœur du quartier populaire d'Outremeuse**

**Facilités d'accès :** *Gare : de Liège Guillemins ou Liège Palais*  
*Bus 4 à partir de Liège Guillemins*

**publics accueillis :** *demandeurs d'asile, réfugiés reconnus et régularisés, sans-papiers constituent l'essentiel de ses usagers*

**autres caractéristiques :** *cours de français langue étrangère et d'alphabétisation, informations sociales (groupes), animations socioculturelles, tables de conversation, (magasins de seconde main),*



## «SYLVIUS»

**rue Adolphe Gillis, 17 – 7090 Braine-Le-Comte**

**tél : 0478/02.19.90**

**courriel : [apd.anneroulet@gmail.com](mailto:apd.anneroulet@gmail.com)**

**permanences sociales : jeudi de 9h à 11h30**

**Situé à l'angle de la rue Britannique**

**publics accueillis : demandeurs d'asile, réfugiés reconnus, personnes régularisées, sans-papiers constituent l'essentiel des usagers**

## MONS

**rue d'Havré, 98 – 7000 Mons**

**tél : 0478/02.19.90**

**courriel : [apd.anneroulet@gmail.com](mailto:apd.anneroulet@gmail.com)**

**permanences sociales : lundi et mercredi de 9h30 à 12h**

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

**Facilité d'accès : bus gratuit face à la gare (circuit B ou C)**

**publics accueillis : demandeurs d'asile, réfugiés reconnus, personnes régularisées, sans-papiers constituent l'essentiel des usagers**

## GEMBOUX

**rue des Fabriques, 1 – 5030 Gembloux**

**tél : 0492/73.19.75**

**courriel : [d.bouchat@aideauxpersonnesdeplacees.be](mailto:d.bouchat@aideauxpersonnesdeplacees.be)**

**permanences sociales : lundi de 9h à 12h**

**publics accueillis : demandeurs d'asile, réfugiés reconnus, personnes régularisées, sans-papiers constituent l'essentiel des usagers**

## AUTRES POINTS DE CONTACT SOCIAL

### **Centre 127**

Permanence : Lundi matin

### **Permanences cours de français - Rue Jean d'Outremeuse, 93 – 4020 Liège**

Lundi et Jeudi de 9h à 12h

## AUTRES POINTS DE CONTACT SOCIAL *(suite)*

### **Clinique de l'Exil / Sida Assuétude Namur**

permanences spécifiques pour les usagers de ces services.

### **Magasins sociaux**

- Rue Jean d'Outremeuse, 13/15 à 4020 Liège
- En Féronstrée, 119 à 4000 Liège

## AUTRES CARACTERISTIQUES

Publication d'un trimestriel intitulé « Action Réfugiés »

Accueil de demandeurs d'asile dans le cadre d'une convention avec CIRE-Fedasil.

Deux travailleuses sociales sont agréées par le Ministère de la Justice pour assurer la tutelle de Mineurs étrangers non accompagnés.



## CENTRE LIÉGEOIS DE SERVICE SOCIAL (CLSS)

### SIÈGE SOCIAL ET COORDINATION

Rue des Bruyères, 127 – 4000 Liège

Tél. : 04/229.79.43

Email : [clss.asbl@gmail.com](mailto:clss.asbl@gmail.com)

Site Web : [www.clss.be](http://www.clss.be)



### LE PERSONNEL

7 ETP RW

agréés et subventionnés par la Région wallonne

2,5 ETP

nombre d'AS subsidiables + autre personnel non subsidiable  
et 300 volontaires se répartissent dans les antennes

## **Centre Liégeois de Service Social – « CLSS »**

Créé en 1974, le CENTRE LIEGEOIS DE SERVICE SOCIAL s'inscrit dans la perspective de défendre le droit à la dignité de chacun, et ce au travers d'un large mouvement de micro-initiatives locales développées dans l'agglomération liégeoise.

Le « CLSS » coordonne 7 Antennes d'accueil social dont 4 « *Antennes de Quartier* » et 3 « *Antennes spécifiques* ». Ces Antennes constituent le CLSS agréé par le Ministère de la Région wallonne. Le siège et la coordination du CENTRE LIEGEOIS DE SERVICE SOCIAL sont situés rue des Bruyères, 127 – 4000 Liège.

Par ailleurs, 4 de ces Antennes sont des structures d'accueil de jour agréées par ce même Ministère dans le cadre du pôle de jour du Relais social de Liège.

## NOS ACTIONS SOCIALES

### L'aide individuelle

Nous accueillons, écoutons les demandes des usagers.

Nous clarifions avec la personne ses propres besoins et établissons de commun accord un plan d'accompagnement. Ce plan peut notamment déboucher sur une guidance à plus long terme par le service lui-même ou sur une orientation vers un service plus spécialisé ou sur une prise en charge de relais par un accompagnement plus spécifique.

Nous veillons à ce que chacun puisse jouir de ses droits fondamentaux et accéder aux équipements collectifs.

Nous soulignons qu'à tout moment l'utilisateur garde une liberté d'adhésion par rapport aux propositions.

## LES ACTIONS COLLECTIVES ORIENTÉES VERS LES USAGERS

### Actions sociales de groupe et travail communautaire

Projet participatif «Equipe découverte»  
Repas interculturels  
Sorties collectives : cinéma, musées, parlement, ...  
Atelier projet santé  
Partenariat « Le Panier de Marguerite »  
Tables de conversation  
Projet de quartier  
...

### Services collectifs

Cours de français (Cap Migrant)  
Aide aux personnes à mobilité réduite : service d'entraide (Teleservice Liège)  
Service transport enfants malades et handicapés (Teleservice Liège)  
Lits d'hébergement (Fleur)  
Vestiaires, livres, jouets, brocantes sociales (Fleur, Maison de Fragnée, Accueil Botanique, Laveu, Liège Ouest)  
Aide déménagement (Fleur)  
Accueil de jour, déjeuners, temps festifs (Maison de Fragnée, Accueil Botanique, Laveu, Liège Ouest)  
Aide alimentaire (Maison de Fragnée, Accueil Botanique, Laveu, Liège Ouest)  
Atelier d'alphabétisation (Télé-Service Liège)  
Ecole de devoir de Natolo (Télé-Service Liège)  
Table de conversation (Liège-Ouest)  
Activités socioculturelles (Laveu, Liège Ouest, Maison de Fragnée, Accueil Botanique)

## LES ACTIONS COLLECTIVES IMPLIQUANT D'AUTRES PROFESSIONNELS

### Travail de coordination externe

Travail de coordination, réunion de professionnels originaires de services différents pour améliorer, développer des collaborations et procéder collectivement à l'analyse de cas/de situation :

- CPAS
- Maisons médicales
- asbl Revers (service d'insertion par la culture du secteur santé mentale)
- Dispositif Urgence Sociale du CPAS de Liège
- Service d'Aide à la Jeunesse et protection judiciaire
- Service de Santé Mentale
- CRIPEL
- Maisons d'accueil
- Service d'insertion socio-professionnelle

### Travail de réseau

Participation active à des organismes, associations, plates-formes tels que Fédération des Centres de Service Social, Inter-Centres de Service Social wallons, Coordination Socioculturelle Sainte-Marguerite, Commission Communale Consultative des Personnes Handicapées de la ville de Liège, Membre de l'Association Chapitre XII RS Pays de Liège, Carrefour des Services Sociaux Liégeois, CIRE, Caritas International, Plan Communal Liégeois de lutte contre la pauvreté, Immersion ISOSL Odyssée,...



## ANTENNE DE QUARTIER

### ACCUEIL-BOTANIQUE

rue de l'Evêché, 12/14 – 4000 Liège  
tél : 04/221.28.80  
courriel : [clssbota@gmail.com](mailto:clssbota@gmail.com)

**heures d'ouverture :** du lundi au vendredi de 9h à 11h

**permanences sociales :** lundi, jeudi, vendredi de 9h à 11h

**permanence téléphonique ou répondeur**

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

**Le secteur d'action d'Accueil-Botanique couvre le centre-ville et les quartiers avoisinants**

**Facilités d'accès :** Gare les Guillemins

*Bus : n°1, 4, 25, 30, 48 – arrêt Charlemagne*

**Les publics accueillis :** tout public

**Autres caractéristiques :** accueil de jour du Relais Social de Liège, aides matérielles

## ANTENNE DE QUARTIER

### LA MAISON DE FRAGNEE

**place des Franchises, 11 – 4000 Liège**

**tél : 04/254.12.39**

**courriel : [clssfragnee@skynet.be](mailto:clssfragnee@skynet.be)**

**heures d'ouverture :** *lundi et mercredi (Fragnée), jeudi (Sclessin – Cointe)  
de 9h à 11h30*

**permanences sociales :** *lundi et mercredi (Fragnée), jeudi (Sclessin – Cointe)  
de 9h à 11h30*

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

Le secteur d'action de la Maison de Fragnée couvre le quartier de Fragnée, de Cointe, les Guillemins et Sclessin

**Facilités d'accès :** *Gare : les Guillemins (à 5 min à pieds de la gare)*

*Bus : n°4 et 25 – arrêt Place des Franchises*

**publics accueillis :** *tout public*

**autres caractéristiques :** *accueil de jour du Relais Social de Liège, aides matérielles, école de devoirs*

## ANTENNE DE QUARTIER

### SERVICE SOCIAL DU LAVEU

rue des Wallons, 43 – 4000 Liège  
tél : 04/253.33.30  
courriel : [clss.laveu@skynet.be](mailto:clss.laveu@skynet.be)

**heures d'ouverture :** *lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h*

**permanence sociale :** *lundi de 9h à 12h*

**permanence téléphonique**

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

Le secteur d'action du Service Social de Laveu couvre le quartier « familial » du Laveu à l'est du centre-ville

**Facilités d'accès :** *Gare : les Guillemins*

*Bus : n°21 – arrêt en face du service*

**publics accueillis :** *tout public*

**autres caractéristiques :** *accueil de jour du Relais Social de Liège, aides matérielles, activités collectives*

## ANTENNE DE QUARTIER

### SERVICE SOCIAL LIEGE OUEST

rue Ste Marguerite, 51 – 4000 Liège

tél : 04/225.13.16

courriel : [clss\\_sslo@yahoo.fr](mailto:clss_sslo@yahoo.fr)

**heures d'ouverture :** *mardi et jeudi de 9h à 11h*

**permanences sociales :** *mercredi, jeudi de 9h à 12h - se présenter avant 11h*

**permanence téléphonique**

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

Le secteur d'activité de l'Antenne couvre le quartier Ste-Marguerite

**facilités d'accès :** *Gare : Liège-Palais*

*Bus : n° 23*

**publics accueillis :** *tout public*

**autres caractéristiques :** *accueil de jour du Relais Social de Liège, aides matérielles, animations autour de la consommation, groupe d'accompagnement, tables de conversations*

## ANTENNE SPECIFIQUE

### CAP MIGRANTS

rue de Fétinne, 98 – 4020 Liège  
tél : 04/222.36.16  
courriel : [capmigrants@skynet.be](mailto:capmigrants@skynet.be)

**heures d'ouverture :** *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30*

**permanences sociales:** *lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h*

**permanences téléphoniques :** *lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h*

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

Le secteur d'action de Cap Migrants c'est la Province de Liège

**Facilités d'accès :** *gare : Liège-Palais - Bus : n°12, 70, 71*

**publics accueillis :** *tout public et plus particulièrement les personnes  
demandeuses d'asile, réfugiées, d'origine étrangère*

**autre caractéristique :** *cours de français, accueil des demandeurs d'asile.*

## ANTENNE SPECIFIQUE

### FLEUR

rue Defrêcheux, 32 – 4000 Liège  
tél : 04/227.47.98 - fax : 04/228.05.64  
courriel : [asblfleur@infonie.be](mailto:asblfleur@infonie.be)

**heures d'ouverture :** *du lundi au vendredi de 9h30 à 12h*

**permanences sociales :** *lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h15 à 12h15*

**permanence téléphonique**

**visites à domicile**

**Le secteur d'action de Fleur couvre la province**

**Facilités d'accès :** *Gare : les Guillemins*

*Bus : n°1 – arrêt à l'Eglise Sainte-Foy*

**publics accueillis :** *tout public*

**autres caractéristiques :** *fourniture de mobilier, aide matérielle, aide déménagement, magasins de seconde mains (vêtements, jouets, brocante), maison d'accueil (3 chambres)*



## ANTENNE SPECIFIQUE

### TELE-SERVICE-LIEGE

**rue Basse-Wez, 66 - 4020 Liège**  
**tél : 04/342.03.47**  
**courriel : teleserviceliege@skynet.be**

**permanences sociales :** *lundi, jeudi de 9h30 à 12h30*

**permanences téléphoniques :** *du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h*

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

**Le secteur d'action comprend le « Grand Liège »**

**Facilités d'accès :** *Gare : les Guillemins*

*Bus : n°17 – arrêt à proximité (rue des Champs, quai Bonaparte)*

*Gare : du palais (place Saint-Lambert)*

*Bus n°13 – rue Basse-Wez, voisin du service*

**publics accueillis :** *tout public et plus particulièrement les personnes  
à mobilité réduite*

**autres caractéristiques :** *aide aux personnes à mobilité réduite, service  
transport enfants malades et handicapés, atelier d'alphabétisation*

## AUTRES POINTS DE CONTACT SOCIAL

### **Accueil Botanique – accueil de jour**

Rue de l'Evêché, 12-14 – 4000 Liège – du lundi matin au vendredi de 9h à 11h

### **Cap Migrants – accueil général et accueil spécialisé, cours de français**

Rue de Fétille, 98 – 4000 Liège – lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h

### **Service Social Liège Ouest – Tables de conversation**

Rue Sainte Marguerite, 95 – 4000 Liège – du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

### **Service Social Liège Ouest – Service vêtements**

Rue des Genêts, 52 – 4000 Liège – lundi et Jeudi de 9h à 12h

### **Service Social Liège Ouest – Service colis**

Rue des Genêts, 52 – 4000 Liège – lundi et Jeudi de 13h30 à 16h

### **Télé-Service-Liège – Projet Natolo : école de devoirs**

Rue Frédéric Nyst, 19 – 4020 Liège – lundi et vendredi de 15h30 à 18h  
mardi et jeudi de 15h30 à 17h

### **Télé-Service-Liège – Projet Natolo : ateliers récréatifs pour enfants**

Rue Frédéric Nyst, 19 – 4020 Liège – mercredi de 13h30 à 16h30

### **Télé-Service-Liège – Projet Natolo : ateliers féminins**

Rue Frédéric Nyst, 19 – 4020 Liège – lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30

### **La Maison de Fragnée – école de devoirs**

Place Ferre, 11 – 4000 Liège-Sclessin – lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h  
Place de Franchise, 11 – 4000 Liège – mardi et vendredi de 15h30 à 17h

## AUTRE CARACTERISTIQUE

Le Centre Liégeois de Service Social est reconnu comme partenaire de l'association chapitre XII du Relais Social du Pays de Liège



## CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE NAMUR (CSSN)

### SIÈGE SOCIAL ET COORDINATION

Rue Rupplémont, 20 – 5000 Namur  
Tél. : 081/22.73.30 – Fax : 081/22.64.27  
Email : [schlueppmann.sylvia@skynet.be](mailto:schlueppmann.sylvia@skynet.be)  
Site Web : [www.cssn.be](http://www.cssn.be)



### LE PERSONNEL

7 ETP RW  
agréés et subventionnés par la Région wallonne  
et 6 volontaires se répartissent dans les antennes



## **Centre de Service Social de Namur – « CSSN »**

Créé en 1953 et implanté au cœur du vieux Namur, le CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE NAMUR s'est toujours voulu ouvert à toute personne en difficulté.

A l'époque, pour permettre à trois autres petites asbl de remplir les conditions d'agrément et bénéficier ainsi de subsides de fonctionnement, le CSSN s'est associé avec celles-ci.

Aujourd'hui, nous remplissons les mêmes missions sur un territoire géographique très étendu (Namur – Arlon – Marche-en-Famenne – Libramont – Liège) auprès d'une population parfois très spécifique (les Bateliers et les Gens du Voyage, les Etrangers).

Un travail de réseau s'est mis en place et la coordination entre les différentes ASBL est assurée par la directrice du CSSN.

Le siège est situé dans le bas de la ville, dans le quartier piétonnier - à 20 mètres du musée Félicien Rops et à 100 mètres de la Cathédrale Saint-Aubain.

## NOS ACTIONS SOCIALES

### L'aide individuelle

Le Centre accueille et écoute la demande des usagers.

Nous clarifions la demande avec l'utilisateur et établissons en accord avec lui un plan d'accompagnement. Guidance à plus long terme si nécessaire ou orientation vers un service spécialisé. Le Centre veille à ce que chacun puisse jouir de ses droits fondamentaux et accéder aux équipements collectifs et aux services publics. L'utilisateur garde, à tout moment, une liberté d'adhésion par rapport au choix de l'action.

## LES ACTIONS COLLECTIVES ORIENTEES VERS LES USAGERS

### Services collectifs

- La Cigogne – magasin social à Namur - le jeudi de 14h à 16h
- Les logements d'insertion – 7 logements confiés à l'AIS de Namur
- Lavoir « li P'tite Buweye » à Namur - le lundi de 9h à 16h, le mardi de 8h à 16h et le jeudi de 9h à 18h.
- Service domicile de référence pour bateliers et voyageurs

## LES ACTIONS COLLECTIVES IMPLIQUANT D'AUTRES PROFESSIONNELS

### Travail de coordination externe

Travail de coordination, réunion de professionnels originaires de services différents pour améliorer, développer des collaborations et procéder collectivement à l'analyse de cas/de situation :

- CPAS
- Tribunal de la Jeunesse, Service de protection judiciaire,
- Commission d'Aide aux Victimes
- Police fluviale de Liège
- PMS
- Hôpitaux
- Service de cohésion sociale
- Relais Santé
- Gestion logement
- Maisons d'accueil

### Travail de réseau

Participation active à des organismes, associations, plates-formes tels que la Fédération des Centres de Service Social, l'Inter-centres de Service Social wallons, Gestion Logement Namur, Relais Social Urbain Namurois, Plan Grand Froid et Plan Canicule, Association du Droit des Etrangers, Centre Régional d'Intégration, Coordination SIDA, Conseil Consultatif du social, Comité de vigilance du travail social,...



# CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE NAMUR (CSSN)

## AU SIEGE SOCIAL

rue Rupplémont, 20 – 5000 Namur

tél : 081/22.73.30

courriel : [centreservicesocialnamur@skynet.be](mailto:centreservicesocialnamur@skynet.be)

**heures d'ouverture** : *du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 16h30*

**permanences sociales** : *du lundi au vendredi de 8h30 à 13h*

**permanence téléphonique** : *assurée par une assistante sociale du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 16h30, sauf mercredi et vendredi PM*

**visites à domicile**

**entretiens sur rendez-vous**

**Le siège est situé dans le bas de la ville, dans le quartier piétonnier – à 20 mètres du musée Félicien Rops et à 100 mètres de la Cathédrale Saint-Aubain**

**facilités d'accès** : *Gare de Namur*

**publics accueillis** : *tout public*

**autres caractéristiques** : *magasin social, point relais SIDA, logements d'insertion*



## AU SERVICE SOCIAL DE LA BATELLERIE ET DES GENS DU VOYAGE

rue de la Digue, 97 – 4683 Vivegnis (Oupeye)

tél : 04/223.28.58

courriel : [servsocabvoyage@skynet.be](mailto:servsocabvoyage@skynet.be)

**permanences sociales** : *lundi, mardi et vendredi de 10h à 12h*

**visites à domicile**

entretiens sur rendez-vous

**autres caractéristiques** : Pour avoir accès à la Sécurité Sociale, une inscription au Registre National est obligatoire. Sous certaines conditions, les personnes sans résidence fixe peuvent avoir une adresse de référence équivalente. Le Service de la Batellerie et des Gens du Voyage peut remplir ce service.

## AU CENTRE DES IMMIGRES NAMUR-LUXEMBOURG

### NAMUR

rue Borgnet, 9 – 5000 Namur

tél : 081/22.42.86 - Fax : 081/41.48.98

mail : [namur@cinl.be](mailto:namur@cinl.be)

**Permanences sociales** : *le mardi de 9h à 13h et le jeudi de 13h à 16h*

**Permanences téléphoniques** : *le mardi de 9h à 13h et le jeudi de 13h à 16h*

**Entretiens sur rendez-vous** : *du lundi au vendredi de 8h30 à 16H30*

**Localisation du bureau** : *Le bureau est situé dans le bas de la ville, dans le quartier piétonnier – à 20 mètres du musée Félicien Rops et à 100 mètres de la Cathédrale Saint-Aubain*

**Facilités d'accès** : *Le bureau est situé à 10 minutes à pied de la gare de Namur.*

**Publics accueillis** : *Tout public*

## AU CENTRE DES IMMIGRES NAMUR-LUXEMBOURG

### LIBRAMONT

Rue du Vicinal, 7 – 6800 – Libramont

tél : 061/29.25.18 - Fax :061/29.25.19

mail : [libramont@cinl.be](mailto:libramont@cinl.be)

**Permanences sociales** : *le mercredi de 13h30 à 16h30.*

**Permanences téléphoniques** : *le mercredi de 13h30 à 16h30.*

**Entretiens sur rendez-vous** : *du lundi au vendredi de 8h30 à 16H30*

**Localisation du bureau** : *Le bureau est situé dans le quartier de la gare de Libramont.*

**Facilités d'accès** : *Le bureau est situé à 2 minutes à pied de la gare de Libramont.*

**Publics accueillis** : *Tout public*

## AU CENTRE DES IMMIGRES NAMUR-LUXEMBOURG

### ARLON

Espace Didier, 42 – 6700 Arlon

tél : 063/43.00.30

**Permanences sociales** : *lundi de 13h30 à 16h30*

**Permanences téléphoniques** : *lundi de 13h30 à 16h30*

**Entretiens sur rendez-vous** : *du lundi au vendredi de 8h30 à 16H30*

**Localisation du bureau** : *Le bureau est situé dans le bâtiment de la Région wallonne et à 200 mètres de la Place Léopold, dans le centre ville.*

**Facilités d'accès** : *Le bureau est situé à 10 minutes à pied de la gare d'Arlon.*

**Publics accueillis** : *Tout public*

## AU CENTRE DES IMMIGRES NAMUR-LUXEMBOURG

### MARCHE-EN-FAMENNE

**Place aux Foires, 21 (2<sup>ème</sup> étage) – 6900 – Marche-en Famenne**

**tél : 084/45.68.08**

**Permanences sociales :** *le mercredi de 9h à 12h*

**Permanences téléphoniques :** *le mercredi de 9h à 12h*

**Entretiens sur rendez-vous :** *le mercredi 13h à 16H30*

**Localisation du bureau :** *Le bureau est situé dans le haut de la ville, dans le quartier piétonnier.*

**Facilités d'accès :** *Le bureau est situé à 10 minutes à pied de la gare de Marche-en-Famenne.*

**Publics accueillis :** *Tout public*



# CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE NAMUR (CSSN)

## AUTRES POINTS DE CONTACT SOCIAL

### **Magasin social**

Avenue Reine Astrid, 57 – 5000 Namur – jeudi de 14h à 16h

## AUTRE CARACTERISTIQUE

Le Centre de Service Social de Namur est partenaire du Relais Social de Namur



### **AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES**

« APD » - Coordination

Rue Jean d'Outremeuse, 93 – 4020 Liège  
tél : 04/342.14.44 – fax : 04/340.00.90  
[contact@aideauxpersonnesdeplacees.be](mailto:contact@aideauxpersonnesdeplacees.be)  
[www.aideauxpersonnesdeplacees.be](http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be)

### **CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE NAMUR**

« CSSN » - Siège social et Coordination

Rue Rupplémont, 20 – 5000 Namur  
tél : 081/22.73.30 – fax : 081/22.64.27  
[schueppmann.sylvia@skynet.be](mailto:schueppmann.sylvia@skynet.be)

### **CENTRE LIÉGEOIS DE SERVICE SOCIAL**

« CLSS » - Siège social et Coordination

Rue des Bruyères, 127 – 4000 Liège  
Tél : 04/229 79 43 - [clss.asbl@gmail.com](mailto:clss.asbl@gmail.com)  
[www.clss.be](http://www.clss.be)